

RAG/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL PROVISOIRE

18E SEANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2021 A 18 H

TANZMATTEN

Sont présents à la séance sous la présidence de M. le Maire, Marcel BAUER

Les Adjointes au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Charles SITZENSTUHL, Geneviève MULLER-STEIN, Claude SCHALLER, Cathy OBERLIN-KUGLER, Erick CAKPO, Nadine MUNCH, Éric CONRAD

Les Conseillers municipaux délégués :

MM. Robert ENGEL, Stéphane ROMY, Laurent GEYLLER, Denis BARTHEL, Stéphane BADER

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM., Marion SENGLER, Philippe DESAINTEQUENTIN, Mathilde FISCHER, Birgül KARA, Denis DIGEL, Frédérique MEYER, Sylvie BERINGER-KUNTZ, Yvan GIESSLER, Emmanuelle PAGNIEZ, Jean-Pierre HAAS, Caroline REYS, Bertrand GAUDIN, Sylvia HUMBRECHT

Absents excusés :

Nadège HORNBECK : retard arrivée au point 5, en attendant donne procuration à Charles SITZENSTUHL

Clothilde SZUPTAR donne procuration à Stéphane BADER

Tania SCHEUER donne procuration à Cathy OBERLIN-KUGLER

Orianne HUMMEL donne procuration à Geneviève MULLER-STEIN

Jennifer JUND donne procuration à Eric CONRAD

Fadimé CALIK donne procuration à Jacques MEYER

Assistent à la séance :

M. Vincent BETTER, Directeur Général des Services

M. Arthur URBAN, Directeur de Cabinet

Mme Sylvie BLUNTZER, Directrice du Pôle Ressources et Modernisation

M. Grégory FRANTZ, Responsable du Service Communication

Ville de Sélestat – 18ème Séance du Conseil Municipal – du 25 novembre 2021

Sélestat, le 18 novembre 2021

PRM/RAG/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

18e SEANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2021 A 18 H

TANZMATTEN

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2021
- C. Décisions du Maire n° 59, 69 et 70/2021

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

- 1. Acceptation du don d'un manuscrit du XVème siècle – **Erick CAKPO**

B. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

- 2. Rapport d'activité 2020 du Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM 67) – **Éric CONRAD**
- 3. Démarche « Commune Nature » - Renouvellement de l'engagement de la Ville par la signature de la nouvelle charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics – **Éric CONRAD**
- 4. Rapport d'activité 2020 du SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs – **Denis BARTHEL**

C. FINANCES DE LA COMMUNE

5. Décisions modificatives des budgets – **Charles SITZENSTUHL**

D. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

6. Rapport annuel d'activités du SMICTOM Alsace Centrale année 2020 –
Laurent GEYLLER
7. OPAH du centre-ville : attribution d'aides financières aux propriétaires –
Stéphane ROMY

E. DIVERS

8. Rapport annuel pour l'exercice 2020 des Recours Administratifs
Préalables Obligatoires en matière de stationnement payant sur voirie –
Claude SCHALLER
9. Modalités d'attribution des prix et validation du palmarès du concours
des Maisons Fleuries 2021 et du tirage au sort des participants à la sortie
annuelle – **Geneviève MULLER-STEIN**

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, tient à remercier les agents des différents services pour l'organisation de ce Conseil Municipal, délocalisé aux Tanzmatten. Il souhaite également rendre hommage à l'ancien Directeur de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, Monsieur Pascal LEBURGUE, décédé il y a 15 jours. De nombreux élus ont eu l'occasion de travailler avec lui, ont apprécié son professionnalisme et tous les projets qu'il a réalisés comme l'ouverture du CSI, la Ville la plus sportive de France et des actions en matière sociale qui sont encore en cours aujourd'hui.

Monsieur le Maire informe également qu'un mail a été adressé à l'ensemble des élus relatif à une motion qu'il souhaite soumettre au Conseil Municipal en fin de séance. Il demande l'approbation de l'assemblée afin d'intégrer ce point à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'inscription de la motion relative au projet Charlemagne à l'ordre du jour de la séance.

A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Birgül KARA est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2021

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Chers collègues, bonsoir. Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur Jacques MEYER, 1^{er} Adjoint, avait promis des réponses à diverses questions posées par les deux oppositions. Je vous invite à prendre le pv provisoire page 7, notre DGS devait nous fournir la facture établie au groupe AGIR pour la location de la Bibliothèque Humaniste. Sauf erreur de ma part, nous n'avons rien reçu. Page 8, le 1^{er} Adjoint s'engage à voir le problème des voitures ventouses avec M. Laurent GEYLLER. Est-ce que cela a avancé ? Est-ce qu'on peut avoir des informations ? Le 1^{er} Adjoint confirme aussi qu'un règlement intérieur de la Bibliothèque Humaniste devra être réalisé. Est-ce que ce travail a commencé ? Page 9, le 1^{er} Adjoint s'engage à nous sortir des surfaces en enrobés avant les travaux gare et après. Page 12, Madame Caroline REYS avait posé la question. Notre DGS va demander aux différents services de répondre à ces questions. La page 15 nous indique que le permis du cinéma sera délivré avant fin novembre. Nous sommes le 25, où en est-il ? Est-ce que cela va être fait dans les délais ? Page 18, il y avait une intervention de Monsieur Denis DIGEL concernant Paprika et il avait été proposé que l'association vienne nous voir lors d'une commission. Est-ce que cette demande a été faite ? Enfin, dernière affirmation de notre 1^{er} Adjoint, la demande au DGS d'engager une réflexion sur l'horaire du Conseil Municipal. Nous nous retrouvons de nouveau à 18 H, alors qu'en est-il de cette réflexion ? »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Je vais essayer de répondre à quelques éléments, pas à tous, car je n'ai pas enregistré toutes les questions. Concernant la facture au groupe AGIR, c'est moi qui ai retenu la facture parce que je ne commence pas à envoyer des factures aux élus quelles qu'elles soient. La facture peut être consultée, donc vous êtes priés de venir au secrétariat général pour consulter la facture, mais

elle ne sera pas envoyée. En effet, connaissant la discrétion des uns et des autres, ce sont des documents que je ne diffuse pas. Je le prends donc à mon compte. En ce qui concerne le permis de construire pour le cinéma, je l'ai signé il y a 15 minutes, nous sommes le 25 novembre 2021, donc l'affirmation de Monsieur Jacques MEYER est bonne. »

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« Concernant les véhicules ventouses, Monsieur Laurent GEYLLER pourra en parler. Concernant les surfaces gare, vous les aurez début décembre, mi-décembre. J'ai demandé aux services de me sortir un état des lieux et ce dernier est en train d'être fait. »

Madame Nadine MUNCH indique que l'association Paprika sera présente lors d'une prochaine commission en 2022.

Intervention de Monsieur Laurent GEYLLER

« Pour les véhicules ventouses, j'étais arrivé en retard à la dernière séance. Dans le compte-rendu il y a écrit 11 véhicules ventouses, donc j'avais remonté l'information à la Police Municipale. On n'en a pas trouvé 11, il y en avait un certain nombre. Je sais que cela a été traité, par contre, je ne pense pas vous donner le nombre de véhicules exact. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Bonsoir à toutes et à tous. Il y avait effectivement début octobre 11 véhicules que j'avais signalés, et c'est l'exemple que j'avais pris, pas à l'instant « T ». Mais il est habituel, Boulevard Castelnau, qu'il y ait beaucoup de voitures qui stationnent très longtemps, qui prennent la place aux autres, et c'est pour cela, que j'avais interpellé l'assemblée. »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'il a eu lui-même l'occasion de signaler une voiture ventouse et dans la semaine, la voiture a disparu. Il insiste sur le fait que c'est un des messages qu'il a fait passer au Chef de la Police Municipale qui prend ce sujet très à cœur.

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Merci pour les différentes réponses, mais ce serait quand même sympa, plutôt que de devoir poser ces questions en Conseil Municipal, qu'on ait un petit mail qui nous informe que pour telle question cela a été fait. C'est quand même plus simple que de poser des questions au Conseil Municipal. Je pense qu'on est assez grand pour avoir un petit mail de la part du service communication ou de votre part Monsieur le Maire, ou des Adjoints, qui se sont engagés à travailler sur nos questions pour nous donner une réponse. Cela évitera de grandes discussions en Conseil Municipal. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« J'étais très intéressée par les travaux sur le Règlement intérieur de la Bibliothèque Humaniste. Effectivement, c'était quelque chose que je vous avais demandé par écrit, Monsieur le Maire. Donc, je voudrais savoir où ça en est ? »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que c'est quelque chose qu'il n'a pas encore pris en main, mais cela va être fait.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, tient à présenter Madame Sabine KUNSTLER, nouvel agent à la Salle Sainte Barbe, qui accompagnera Joëlle DELPLANQUE, suite au départ de Didier TURUANI.

C. Décisions du Maire n° 59, 69 et 70/2021

Décision n°59/2021 : Mise à disposition de locaux du Centre International des Droits de l'Homme (CIDH)

Décision n°69/2021 : Programme de travaux 2021 sur le site des Tanzmatten

Intervention de Madame Caroline REYS

« Je voudrais quand même saluer mes collègues et les personnes qui se sont déplacées ce soir et saluer Madame KUNSTLER à qui je souhaite la bienvenue. Je voudrais faire une intervention Monsieur le Maire sur la décision n°69/2021. Cela concerne les travaux qui sont engagés, ici aux Tanzmatten. Je profite de la présence du Conseiller d'Alsace, qui est notre Adjoint aux Finances aussi, pour l'interpeller. Nous avons eu une information comme quoi le Conseil d'Alsace va financer 2 170 euros pour la rénovation du rideau, j'ai vu que c'est l'achat de l'échelle à crinoline qui correspond au montant de ces 2 170 euros, mais surtout dans le document que vous nous avez fait parvenir, il y avait aussi l'attribution d'une subvention de 53 200 € pour le financement d'une « création d'un spectacle ». J'étais très étonnée, c'est une somme conséquente et je voulais savoir à quelle création cela correspondait. »

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Je vous apporterai les réponses. Par contre, je suis quand même un peu perturbé car là nous sommes dans l'enceinte du Conseil Municipal, donc moi j'estime que je n'ai pas à être interpellé. Il peut arriver, de temps en temps, qu'on pose des questions en vertu d'autres mandats que l'on peut avoir, mais on est pas dans l'enceinte de la Collectivité Européenne d'Alsace. On est au sein du Conseil Municipal, donc je pense que ce n'est pas le lieu pour discuter des sujets qui ont trait à la Collectivité Européenne d'Alsace. »

Décision n°70/2021 : Restauration de l'église Saint Georges à Sélestat

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 30 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

1. Acceptation du don d'un manuscrit du XVème siècle – Erick CAKPO

Monsieur Erick CAKPO propose d'accepter le don de l'antiphonaire de la part de la famille CHARTON et de donner une suite favorable à la condition émise par les donateurs, à savoir que les descendants pourraient consulter le document à la Bibliothèque Humaniste.

Madame Caroline REYS indique qu'elle avait fait la demande de pouvoir voir ce recueil, lors du Conseil Municipal, sous vitrine. Elle suppose que cela n'a pas été possible mais elle considère que cela aurait été intéressant de le voir.

Monsieur Erick CAKPO confirme que ce recueil est un don exceptionnel qui mérite d'être vu et il souscrit à cette demande de présentation aux élus. Après avoir pris l'avis technique des services, il s'avère que ce manuscrit est extrêmement fragile et doit être très peu manipulé et déplacé. Il est donc proposé d'organiser une séance spécifique pour que tous les élus du Conseil Municipal puissent voir ce don et d'autres manuscrits qui sont entrés récemment dans les collections de la ville. Il informe que le Conseil d'exploitation de la Bibliothèque Humaniste est prévu le 20 décembre et il estime qu'il serait intéressant que le Responsable scientifique présente ces manuscrits à ceux qui sont intéressés.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER considère qu'il n'est que possible de se réjouir que des familles soient tellement attachées à la Bibliothèque Humaniste et qu'elles sont prêtes à donner des documents aussi importants permettant à la Bibliothèque Humaniste de s'enrichir.

Adopté à l'unanimité

B. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

2. Rapport d'activité 2020 du Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM 67) – Éric CONRAD

Monsieur le Maire, Marcel BAUER estime que ce syndicat, ses services et les élus n'avaient pas la tâche facile cette année.

Monsieur Eric CONRAD présente le rapport et indique que la Ville de Sélestat a eu une dépense de 18 600 euros. Il propose de prendre acte du rapport d'activité 2020.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Les moustiques, c'est toujours sujet à discussion pour certains polémistes. Je ne veux pas polémiquer, cette année c'était une année exceptionnelle du fait de l'excédent d'eau pendant des périodes normalement sèches. Qui dit eau, dit prolifération de moustiques. Je voulais quand même revenir sur ce sujet des moustiques par le programme des travaux de restauration de fossés que j'avais

engagé en début de mandat dernier, en 2014, où on a nettoyé tous les ans en interne, grâce aux compétences de nos services, plusieurs fossés. Depuis maintenant 3 ans, je constate qu'il n'y a plus de fossés qui sont entretenus, car un fossé ça se bouche. Pour limiter un peu l'impact des moustiques, il serait bien qu'on reprenne ce programme d'entretien, notamment au secteur Neubruch Nord qui est le lieu le plus problématique contre cette prolifération et on est vraiment proche des habitations.

La deuxième question, concernant le projet au Neubruch Nord, derrière le Schwilgué il y avait une peupleraie qu'on avait décidé d'aménager en promenade. Toutes les plantations ont été faites, ce projet est à l'arrêt depuis 2019, il s'agit juste de faire une passerelle, il y a un chemin qui avait été fait, je sais que le bois avait été acheté à l'époque et cela fait plus de deux ans que ce chantier est complètement à l'arrêt. »

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

« Principalement en raison des aléas climatiques, la lutte contre les moustiques, ces dernières années, se montre de moins en moins efficace. En 2020, sans traitement lors du confinement, avec un printemps très sec, ce fut une année avec peu de moustiques. En 2021, malgré le traitement effectué, la prolifération des moustiques a battu des records. Cela est dû en grande partie aux fortes pluies du début de l'été. Cet épisode pluvieux d'une rare intensité pour notre région a été comparé à des pluies de mousson qui touchent habituellement la zone intertropicale. Cet épisode, qu'on qualifie aujourd'hui d'exceptionnel, pourrait bien devenir de plus en plus fréquent. Face aux aléas climatiques, il faudra sans doute s'adapter et apprendre à cohabiter avec les moustiques, la lutte anti-moustiques ayant une portée de plus en plus limitée. À cela s'ajoute la perte de biodiversité. En Europe, les insectes ont perdu 80% de leur population en 30 ans. Par voie de conséquence, leurs prédateurs, hirondelles, chauves-souris sont également moins nombreux et ne jouent plus leur rôle de régulation lors des années d'invasion de moustiques. Sur cette question la Ville a également un rôle de communication, elle doit le faire plus largement auprès de sa population. Cet été, la communication a été faite assez largement sur les réseaux sociaux, mais il faut également le faire par d'autres biais, notamment sur le site internet, où cela n'a pas toujours été aussi réactif à ce sujet. »

Intervention de Monsieur Denis BARTHEL

« Je vais juste déjà répondre à Monsieur DIGEL par rapport aux fossés. Effectivement, en 2014 vous avez encore vous-même remis en état ces fossés et depuis il n'y avait plus de travaux dessus. Lors de notre élection, l'année dernière, on m'a tout de suite signalé ce laisser-aller. J'ai eu plusieurs réunions entre temps avec les agriculteurs sur le terrain et effectivement j'ai constaté qu'il fallait faire ces travaux. Ces derniers ont débuté cette année, récemment il y en a qui ont été entrepris à côté du parking du Hollockgraben et le restant des travaux va être mis au budget l'année prochaine. Ce point a tout de suite été pris en considération depuis la nouvelle mandature.

Concernant les travaux au Neubruch Nord, effectivement ces travaux ont été arrêtés et délaissés par rapport à la personne qui devait s'en occuper et qui aujourd'hui n'est plus présente. Ce dossier a été repris en main et va être retravaillé afin d'être mis au goût du jour. »

Intervention de Monsieur Eric CONRAD

« Effectivement, le bois est dans les services depuis un certain temps. Monsieur Philippe MOOG s'occupait du dossier. Mais, ce n'était pas seulement lui. Au niveau des services, on a une accumulation de travail au niveau de la menuiserie et cela n'a pas été une priorité par rapport aux écoles. Ce travail va être entrepris. »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que l'objectif n'est pas d'abandonner ce projet, mais à un moment donné, il est nécessaire de faire des choix et ces travaux seront entrepris.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Les travaux de restauration des fossés ont débuté en 2014 et ce programme s'étalait sur 5 ans, donc les derniers chantiers étaient en 2019. Mais les fossés se bouchent rapidement. Monsieur BARTHEL, vous faisiez état du chantier près du Hollockgraben, je suis allé voir, le fossé n'a quasiment pas été touché, les travaux qui ont été faits récemment ont consisté en un traitement de la ripisylve, à savoir les arbres qui poussent au bord du fossé. Les arbres ont été entretenus, c'est très bien, mais quand tu regardes au bout du fossé, celui qui va dans le ruisseau, juste à côté, il est complètement bouché. Il faut vraiment être très vigilant car demain il y aura à nouveau des inondations, l'eau pourrait ne plus partir. C'est un phénomène empirique, il faut vraiment faire très attention à tout ça et veiller à ce qu'un programme de travaux des fossés soit fait tous les ans. En plus on a les compétences en interne avec les services. »

Le Conseil Municipal prend acte.

3. Démarche « Commune Nature » - Renouvellement de l'engagement de la Ville par la signature de la nouvelle charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics – **Éric CONRAD**

Monsieur Eric CONRAD indique qu'un audit a eu lieu au mois d'août et la Ville pourrait prétendre à un niveau 3. Une cérémonie de distinction a eu lieu mardi où l'annonce a été faite que la Ville de Sélestat atteint le niveau 3 et bénéficiera donc d'une troisième libellule. Il précise également qu'un tableau de plan d'investissement sur 2021-2025 est joint et comprend une estimation de dépenses de 628 751 euros et une estimation du montant des subventions de 180 433 euros.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Je tiens d'abord à m'excuser car nous n'étions pas présents le soir de la commission alors que j'avais réclamé depuis longtemps un entretien et je pense que la responsable du service des Espaces Verts était présente. On était à côté de la famille de Pascal LEBURGUE, c'était le même soir, et je tiens à m'en excuser. Evidemment nous sommes favorables à cette démarche de « Commune Nature ». On était déjà favorable pour la deuxième libellule, maintenant on aura certainement cette troisième libellule. Mais permettez-moi d'avoir quelques doutes sur l'esprit et sur le terme « Nature », notamment à la vue de la réfection de plusieurs de nos ronds-points qui sont quand même nos entrées de ville. Je vais prendre trois exemples. Le rond-point au Leclerc, à l'entrée Nord de la Ville, qui était un rond-point plein de verdure avec des

*plantes annuelles, bégognias et autres géraniums. Aujourd'hui, on y trouve un eucalyptus qui y était déjà à l'époque, mais on y trouve aussi du lin de Nouvelle Zélande, plante qui gèle à partir de -7°, il y a du tasilérian, plante qui gèle à partir de -5° et je constate aussi que toute la verdure où se niche souvent de la biodiversité a été remplacée par des roches volcaniques. Alors je trouve que dans ce rond-point il n'y a absolument rien de local et de nature, enfin ce qui rappelle la nature de chez nous, et qui va poser problème car on peut avoir un hiver doux, mais je pense que tôt ou tard ces plantes vont geler. Pareil pour le carrefour Maison Rouge. On pourrait l'appeler carrefour Ile des Canaries rempli de palmiers alors qu'avant c'était un beau massif avec des fleurs. Alors il y en a aussi quelques unes, un travail a été fait avec des vivaces, mais ces palmiers qui ont été mis en place vont rester apparemment, et à partir de -10°, ils vont geler notamment là-bas, car c'est une zone très exposée. Le comble de l'histoire concernant ces ronds-points, cet aménagement nature, car il y a quand même eu des publications de faites sur les réseaux sociaux, des communiqués de presse qui ont été faits sur ces aménagements. L'aménagement du rond-point Sud, près du match, qui avait un paysage du ried avec des prairies, une petite rivière asséchée et une barque, a été remplacé par une pelouse artificielle, par du boulot et du pin sylvestre. Ce ne sont pas des essences qui poussent par ici, dans le ried, car c'est quand même ça que vous vouliez rappeler à travers ce réaménagement et ces bouleaux, comme ils ont été plantés trop tard, ils ont complètement disparus alors qu'il a fait très humide. Mais je pense qu'on a vraiment perdu une occasion de ne rien faire sur ce rond-point car il était vraiment beau et rappelait vraiment la proximité de l'Il*Wald. J'ai donc quand même quelques doutes sur cet aspect nature que vous voulez donner à l'environnement qui se situe dans la ville de Sélestat. »*

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

« Lors du mandat précédent, vous avez entamé une démarche de diminution des pesticides et obtenu le label 2 libellules. Vous l'avez rapidement perdu, lors de l'entrée en vigueur de la loi Labbé interdisant l'usage des pesticides par les collectivités, excepté dans les cimetières et sur les stades sportifs. En effet, à ce moment le label « commune nature » a évolué et est devenu plus exigeant. Nous nous réjouissons que la ville se relance enfin dans une telle démarche. Cela doit être accompagné d'un travail d'information et de pédagogie afin de faire accepter une ville plus nature et moins minérale. Au premier abord, certains peuvent la trouver « moins propre ». C'est également la politique de fleurissement, plus globalement, qui doit évoluer en cohérence avec la démarche commune nature, notamment avec des plantes vivaces plus durables et locales. Et comme Monsieur DIGEL, nous avons été interpellés par les ronds-points. Cela ne semble pas être le chemin que prend le fleurissement des ronds-points. On observe aujourd'hui encore des ronds-points entièrement désherbés et labourés pour être entièrement replantés. C'est effectivement des choses qu'on retrouve sur des entrées de ville et cela a son importance. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« J'ai aussi oublié dans mes propos le cimetière et le problème de mauvaises herbes dans le cimetière. Alors l'année dernière, il y a eu le confinement, les agents n'ont pas travaillé pendant un certain temps. Ces mauvaises herbes qui ont poussé, malgré la sécheresse de 2020, ont quand même poussé et ont produit des graines. On l'a vu cette année, quand on ne maîtrise pas le désherbage on voit que c'est un phénomène très empirique. Dans un mètre

carré il y a un peu près 100 000 graines au mètre carré, donc quand on laisse monter à graine ces fleurs, à un moment donné, elles donnent encore plus de graines et ce phénomène empirique n'est plus maîtrisé. Alors il serait bien que l'année prochaine, dès le printemps, dès que ces petites plantules poussent, qu'on envoie très tôt les équipes de désherbage qu'elles soient de chez nous ou de l'APEI pour casser ce cycle très rapidement. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« On entend tout à fait vos remarques. Par rapport aux différents giratoires, je voudrais juste faire une réponse un peu globale et rapide. Il est vrai que certains giratoires, ces dernières années, n'ont plus vu de nouveaux visages et de nouvelles structures. Quand la nouvelle responsable des espaces verts est arrivée, c'est un des messages que nous lui avons passé c'est-à-dire de retravailler sur les giratoires. Elle l'a fait en concertation avec l'ensemble de ses équipes, cela a le mérite d'être fait et cela permet d'avoir une certaine diversité. Effectivement, on peut toujours critiquer et dire qu'on aurait dû faire ceci et cela, mais je crois qu'au vu de ces dernières années, c'était un peu à l'abandon, je trouve que le service des Espaces Verts a beaucoup de mérite d'avoir en l'espace d'un an, retravaillé l'ensemble des giratoires et d'une façon relativement conséquente. Pour ce qui est du label, il est vrai que cela n'est pas évident. Nous avons connu au niveau du cimetière une année très difficile, il est vrai que cela n'est pas facile de le maintenir propre uniquement grâce aux binettes et aux mains des employés. Mais pour l'année prochaine, nous avons déjà réfléchi à des solutions qui permettront d'éviter de connaître la situation que nous avons connue cette année. »

Adopté à l'unanimité

4. Rapport d'activité 2020 du SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs – Denis BARTHEL

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, tient à adresser ses remerciements à l'ensemble des forestiers du SIVU présents pour la manifestation organisée dans le cadre de l'année de l'arbre par le service environnement, concernant l'œuvre de Guillaume BARTH qui consistait à planter 134 chênes. Cette manifestation était encadrée par l'ONF mais surtout préparée par les forestiers du SIVU qui se sont décarcassés et qui ont appris beaucoup de choses aux jeunes du Conseil Municipal des Enfants.

Monsieur Denis BARTHEL indique que ce rapport a été réceptionné par la Ville en octobre et c'est pour cela que ce dernier ne pouvait pas être présenté avant au conseil Municipal.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Je suis satisfait et content de voir que le nombre de jours d'accidents de travail ou d'arrêts maladie a largement diminué. De mémoire en 2019 ou 2018, on devait être à plus de 10% de la masse salariale qui était en arrêt, c'est quasiment un bûcheron en permanence qui était absent. Ce qui pose un problème dans le fonctionnement du SIVU et à l'époque Messieurs CONRAD et HAAS avaient appelé et insisté auprès du Président pour embaucher et rajeunir cette équipe de bûcherons car le bûcheronnage est un métier très difficile et forcément les problèmes de santé arrivent assez vite quand l'âge avance.

Sélestat représente quand même 50% des heures travaillées pour 30% des surfaces et pour tenir et maintenir le cap, il y a quand même pas mal de travaux qui n'ont pas été réalisés cette année, notamment des grillages qui n'ont pas été enlevés, du détournage qui n'a pas été fait. Ce sont des opérations qui sont nécessaires au bon fonctionnement et à la bonne croissance de la forêt. Il faut donc continuer à investir dans le personnel. La moitié du budget forêt c'est de la main d'œuvre faite par des entreprises extérieures. Donc on a encore de la marge de manœuvre. Souvent le Président du SIVU a peur d'investir dans l'humain car il se demande s'il y aura assez de travail pour les bûcherons. Je pense qu'à Sélestat Plaine et Montagne on a de quoi faire pour un poste supplémentaire, d'autant que je crois savoir que quelqu'un va partir ou est parti. Il ne faut donc pas hésiter à investir dans l'humain et dans les bûcherons pour notre forêt et pour tout le SIVU. »

Monsieur Denis BARTHEL indique que le problème des arrêts maladie existait encore il y a 2 ans et cette année, il y a encore une personne également qui pose un peu problème mais cela est indépendant de leur volonté. Cette personne est convoquée par le Président cette semaine et une réunion est organisée la semaine suivante à ce sujet. Concernant les personnes parties, ces dernières ont déjà été remplacées sur Sélestat. De plus, il confirme qu'il y a beaucoup de travaux à entreprendre, mais s'il y a des embauches supplémentaires, il va falloir relever le budget au niveau des cotisations.

Le Conseil Municipal prend acte

C. FINANCES DE LA COMMUNE

5. Décisions modificatives des budgets – Charles SITZENSTUHL

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Bonsoir à tous. Cette délibération, décisions modificatives des budgets, traditionnelle en fin d'année, vise à ajuster les quelques imprévus budgétaires qu'il y a pu y avoir au cours de l'année écoulée, donc bien sur le budget en cours 2021. Les inscriptions complémentaires en modifications proposées se traduisent par un solde budgétaire déficitaire de 157 000 euros. Sur ce montant 75 000 euros sont nécessaires pour équilibrer les budgets annexes et 53 000 euros sont liés à l'exonération des droits d'occupation du domaine public. Souvenez-vous, c'était la décision qui avait été prise ce printemps d'accorder pour la totalité de l'année la gratuité des droits d'occupation du domaine public aux entreprises et commerces, puisque dans le cadre du budget primitif on était d'abord parti sur 6 mois, en se laissant la possibilité de faire 1 an. Monsieur le Maire avait donc pris la décision d'accorder la totalité au printemps et c'est notamment régularisé dans ce document. Le déficit budgétaire de cette décision modificative du budget est très largement équilibré par l'excédent de fonctionnement repris au budget 2021 après affectation des résultats 2020. Sur la section de fonctionnement, du côté des recettes réelles de fonctionnement, on observe notamment l'exonération de l'abonnement annuel aux droits de terrasses pour 34 000 euros, exonération des droits d'extension de terrasses pour 12 000 euros, ainsi que les droits d'enseigne et de store pour 7 000 euros. Toujours sur les recettes réelles de fonctionnement, le point important, qui est peut-être le plus important de cette délibération, c'est une information que nous

avons eue, il y a quelques jours, dont j'ai fait part aux deux présidents des groupes de l'opposition par mail, il y a 48H. C'est le terme au contentieux avec la Banque Dexia. Ce contentieux durait maintenant depuis plusieurs années et nous étions donc toujours en attente du jugement de la Cour de Cassation. Hélas, la Ville de Sélestat a perdu le procès. Nous avons donc appris par l'intermédiaire de nos avocats que, par un arrêt du 4 novembre 2021, la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi de la Ville de Sélestat sur ce sujet Dexia et que nous sommes donc tenus de payer les intérêts de retard dûs à l'exécution tardive de l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles, en date du 6 juin 2019. Nous avons pris, ici même, au mois de mai 2021 une provision de 105 000 euros et c'est cette provision qui va servir à payer le montant que j'indiquerai tout à l'heure. Petit rappel sur l'affaire Dexia, pour que tout le monde ait tous les éléments en tête. C'est une procédure judiciaire qui court depuis 2013, donc c'était déjà il y a 2 mandatures, et pour rappel aussi, le contrat de prêt en question sur lequel le litige portait, était un contrat de prêt qui avait été signé en septembre 2008, donc vous voyez à quel point cette affaire est très ancienne. Bien entendu la Ville de Sélestat regrette d'avoir perdu le jugement mais nous sommes, comme tout justiciable, soumis aux décisions de justice. Nous la respecterons et nous paierons ce que la justice nous demande de payer.

Du côté des dépenses réelles de fonctionnement, cette décision modificative retrace également l'abondement des montants alloués aux subventions d'équilibre aux budgets annexes pour un montant de 75 000 euros. Sur la subvention d'équilibre au budget annexe de la piscine des Remparts, elle progresse de 70 000 euros, la subvention d'équilibre attribuée au budget annexe des Tanzmatten progresse de 30 000 euros et la subvention d'équilibre pour le budget annexe de la Bibliothèque Humaniste baisse de 25 000 euros. C'est également, du côté des dépenses réelles de fonctionnement, que l'on retrouve le sujet Dexia dont je viens de parler suite au rejet du pourvoi en Cassation. Il y a lieu de payer à la banque les intérêts de retard qui en réalité ont été un peu baissés de quelques milliers d'euros par le juge. Nous avons provisionné 105 000 euros, en réalité nous sommes tenus de payer 97 000 euros à la Banque Dexia en vertu du jugement.

On retrouve également des charges exceptionnelles qui ont trait à des sécheresses de l'année 2020. La Ville de Sélestat a des prairies dont des agriculteurs sont locataires, et suite à la sécheresse de 2020, l'Etat avait accordé des dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour compenser en partie les pertes de récolte. Cela se traduit par un remboursement à la Ville de 19 000 euros. Sur ces 19 000 euros, la Ville a dû reverser 15 000 euros aux locataires et elle bénéficie de 4 000 euros de ce remboursement.

Sur la section d'investissement, il n'y a rien à noter, ce sont des jeux d'écriture de 1 000 euros, et sur les budgets annexes, on retrouve des mouvements qui ont eu trait à la façon dont le budget 2021 avait été construit. J'avais alerté sur le fait qu'il avait été assez compliqué de faire des prévisions lors de l'élaboration du budget notamment sur les rentrées financières de nos structures que sont la piscine, les Tanzmatten et la Bibliothèque Humaniste, et qu'on serait sûrement amené à corriger cela. Effectivement on voit que c'est sur les budgets annexes qu'il y a les mouvements les plus importants. Le budget des Tanzmatten comporte des mouvements qui ont trait aux conséquences de la crise sanitaire avec une baisse des recettes de billetterie de 82 000 euros par rapport à ce qui a été prévu, et également une baisse du produit des locations de salle de 56 000 euros. Les dépenses de fonctionnement sont également

impactées par la crise avec une minoration de 110 000 euros de la dotation de 396 000 euros inscrite au budget primitif pour l'achat de spectacle. Donc là, en fait, ce sont, entre guillemets, « de bonnes nouvelles » car ce sont des dépenses qu'on n'a pas eues à faire, hélas, du fait de la crise, donc moins d'achat de spectacles, baisse de 23 000 euros des droits d'auteur ce qui va de paire, baisse des prestations de sécurité incendie de 6 000 euros et baisse des frais de nettoyage de 13 000 euros. Information supplémentaire concernant les Tanzmatten, car c'est une décision politique prise par Monsieur le Maire et on en avait déjà parlé en commission, nous avons également dû rajouter pour les Tanzmatten un crédit d'investissement de 30 000 euros pour l'acquisition d'un véhicule adapté au transport des compagnies de spectacle qui se produisent aux Tanzmatten. C'était une demande pressante et urgente de l'équipe des Tanzmatten et Monsieur le Maire n'a pas souhaité attendre l'année prochaine pour débloquer les crédits. Quand on fait les totaux pour le budget annexe des Tanzmatten, il est nécessaire d'augmenter la subvention d'équilibre de 30 000 euros.

Pour le budget annexe de la piscine, la crise sanitaire a fortement impacté ce budget de fonctionnement en raison de l'ouverture limitée au public prioritaire et scolaire ainsi qu'aux clubs sportifs jusqu'au 9 juin, et la mise en place de contraintes en terme de jauge d'usagers. Cette situation génère une baisse du produit des services de 110 000 euros, dont 81 000 euros de baisse pour les droits d'entrée, 25 000 euros de baisse pour les redevances liées aux activités et 4 000 euros de baisse pour les soins corporels. Les recettes de location, quant à elles, évoluent de 3 000 euros car nous avons mis à disposition pendant quelques semaines les locaux de la piscine aux laboratoires pour permettre le dépistage du COVID. Les charges à caractère général évoluent de 2 000 euros, les frais de personnel baissent de 48 000 euros en raison de la vacance de 3 postes de maître-nageur sauveteur durant plusieurs mois due à des difficultés de recrutement. Au total, la baisse des recettes d'activité nécessite une augmentation de la subvention d'équilibre de 70 000 euros.

Enfin, sur le budget annexe de la Bibliothèque Humaniste, le montant total des modifications apportées au budget s'élève à – 67 000 euros. Elles sont liées à la fermeture de l'établissement jusqu'à la mi-mai 2021 en raison de la crise sanitaire. Là aussi, cela a entraîné une baisse des achats d'articles pour la boutique de 10 000 euros, une baisse des dépenses de gaz de 11 000 euros, une baisse des frais de nettoyage des locaux de 10 000 euros, une baisse du transport des biens de 7 000 euros, une baisse des prestations extérieures de 21 000 euros. En revanche, les crédits d'électricité ont dû être abondés de 6 000 euros. Les dépenses de personnel ont baissé de 14 000 euros en raison d'un poste d'agent d'accueil non pourvu pendant plusieurs mois et la baisse des recettes concerne les droits d'entrée pour 16 000 euros, les redevances pass musée – 10 000 euros, le produit des visites guidées – 6 000 euros, les ventes des produits de la boutique – 8 000 euros, les recettes de location – 8 000 euros. Au total la subvention d'équilibre est minorée de 25 000 euros. Là dans le jeu des plus et des moins, on est entre guillemet un peu plus « gagnant » et on peut dire, d'une certaine façon, que l'anticipation avait été un peu plus juste pour la Bibliothèque Humaniste lors de l'élaboration du budget où cela avait été un peu plus compliqué pour les tanzmatten et la piscine. Sur les deux autres budgets annexes forêt et cimetière, rien à signaler de particulier. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« J'ai 4 points à relever dans ces décisions modificatives. Je voudrai revenir sur

la situation sur le procès contre Dexia. En février dernier, vous espériez une issue positive à cette nouvelle étape judiciaire. On observe aujourd'hui, et vous l'avez rappelé Monsieur l'Adjoint, que la Cour de Cassation a donné raison à la Banque, ce qui est regrettable à double titre. Evidemment, pour la Ville de Sélestat, qui devra payer les intérêts à hauteur de près de 100 000 €, mais c'est aussi regrettable, parce que cette décision de la Cour de Cassation va faire jurisprudence et évidemment ça risque de préserver la banque de toutes velléités de la part des collectivités qui voudraient s'attaquer de nouveau à une banque.

Je pose ici, ce soir, la question de la prise de risque que la municipalité d'alors a fait prendre à la collectivité. Était-il justifié de mener cette action contre Dexia ? À combien s'élève le préjudice d'origine ? Et puis, je voudrais aussi m'assurer qu'il n'y a plus d'autre somme en jeu dans ce procès.

Ensuite, je voudrais revenir sur le problème récurrent de la sécheresse. Pour la 3ème année consécutive, je fais une intervention sur la situation de sécheresse qui affecte les terres agricoles de notre collectivité. Une fois de plus nous pouvons en chiffrer l'impact sur les finances de la Ville c'est-à-dire 15 000 €. Pour autant, nous n'observons toujours pas de prise en compte du changement climatique sur les propriétés de la Ville. Cette fois-ci je vais plutôt me tourner vers Monsieur BARTHEL. Vous dites que vous avez discuté avec les agriculteurs, moi je voudrais savoir si vous avez discuté avec les exploitants sur la plantation de haies, par exemple ? Je vous rappelle que le gouvernement a lancé en début d'année un programme « Plantons des haies ! ». Dans le cadre de France Relance, ce programme finance la plantation de haies bocagères et d'alignements d'arbres, on parle d'agroforesterie intraparcellaire. Outre l'intérêt évident pour la biodiversité, ces plantations permettent aussi de lutter contre l'érosion des sols et améliorent la qualité de l'infiltration de l'eau dans le sol.

Nous vous invitons, conjointement, à profiter de la dernière année du dispositif pour lancer des initiatives de ce type l'an prochain puisque le dispositif sera fini en 2022.

Concernant les budgets annexes, nous regrettons les déboires de la piscine. La subvention d'équilibre progresse de 70 000 € et atteint 967 000 €, fin octobre. Vous listez les différentes raisons qui ont conduit à cette situation, nous retenons que la piscine a été fermée pour cause de défaillance du système de ventilation. Ces déboires marquent d'une part notre dépendance à l'égard de fournisseurs qui sont à l'autre bout du monde. Ils s'inscrivent aussi dans une problématique plus générale de maintenance des équipements municipaux. On le voit là pour la piscine, mais on nous a aussi signalé des problèmes de maintenance au stade du Grubfeld, ou au parking Koeberlé qui est quand même toujours utilisé. Pour rester sur ce budget annexe, nous posons la question du montant final de la subvention d'équilibre. Faut-il s'attendre à une somme plus importante, ou le montant indiqué ici tient-il compte d'une projection de la subvention d'équilibre jusqu'à la fin de l'année, puisque là on est fin novembre et que les chiffres dont on dispose étaient jusqu'à fin octobre ?

Enfin, notre dernière question porte sur la redevance perçue pour la mise à disposition du kiosque du Haut-Koenigsbourg. On parle ici de la redevance due pour 2020, et on comprend que le chiffre d'affaires du commerce a été considérablement réduit par une longue fermeture du château, on n'a pas besoin de s'étaler sur les explications. Mais cette année, les travaux ont été terminés depuis le mois de mai, et nous rentrons dans un nouveau mode de redevance. J'ai ressorti la convention signée en décembre 2019, et donc dans le cadre de l'article 8-1 de cette convention, c'est le Conseil départemental qui est censé

verser à la Ville une redevance annuelle de 30 000 €. Si on calcule au prorata, cela représente une recette de 22 500 € pour la Ville. Qu'en est-il ?

Merci pour les réponses que vous apporterez à ces 4 questions. Premièrement, je les répète comme ça on est sûr, clôture définitive du procès contre Dexia, mesures envisagées pour lutter contre la sécheresse, montant total de la subvention d'équilibre au budget annexe de la piscine, la redevance de 22 500 € que le Conseil départemental est censée verser à la Ville pour la reprise de la convention avec l'Alsacienne de Restauration, qui exploite le kiosque du château du Haut-Koenigsbourg, et qui jusqu'à présent nous appartient toujours. »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Concernant les décisions modificatives du budget, rien de spécial pour moi. Il faut bien entendu rationaliser le budget primitif au fur et à mesure de l'avancement de l'exercice. Je vais développer un point et j'aurais trois questions à poser à notre Adjoint aux Finances. Je vais m'attarder bien entendu sur l'arrêt de la Cour de Cassation dans le contentieux Ville de Sélestat/Dexia. Un arrêt de la Cour de Cassation confirme qu'en cas de taux effectif global TEG inexact dans un prêt, le client peut demander l'annulation de la stipulation d'intérêt. Le taux d'intérêt contractuel est alors automatiquement remplacé par le taux légal. Conformément à une jurisprudence ancienne, la Cour de Cassation a confirmé dans un arrêt du 22 mai 2019 que le client a le choix entre deux possibilités. Soit de demander la déchéance des intérêts, soit réclamer l'annulation de la stipulation d'intérêt. En cas de déchéance des intérêts, le juge prononce l'interdiction totale ou partielle pour la banque de percevoir des intérêts. En cas de nullité de la stipulation des intérêts, le taux d'intérêt contractuel est annulé et remplacé par le taux d'intérêt légal. Je suis un peu technique, je suis désolé. La Cour de Cassation dans son arrêt du 22 mai 2019, estime que le client devrait en réalité avoir le choix de baser sa demande soit sur l'article L312-33 du Code de la Consommation, déchéance des intérêts, soit sur l'article 1907 du Code Civil, nullité de la stipulation des intérêts. Et pourtant, les juges sont allés à l'encontre de ces rendus suite à l'omission de la banque Dexia d'indiquer le taux effectif global. Comment ne pas s'interroger sur ce jugement pénalisant notre collectivité ? Et pourtant, le premier jugement nous était favorable. Cette décision prive la Ville de Sélestat d'une enveloppe de près de 5 millions d'euros, remboursement des intérêts déjà versés et annulation des intérêts à venir jusqu'à l'échéance du contrat. Nous sommes tout simplement victimes, une victime collatérale de la faillite de la banque Dexia qui a déjà coûté 7 milliards d'euros à notre pays. Et pour éviter que la facture s'alourdisse tout simplement, certains jugements omettent de donner raison aux plaignants sous la fameuse omission du taux effectif global. Nous ne pouvons que le regretter. Première question est-il possible d'avoir les motivations des juges au niveau de ce jugement ?

Deuxième intervention, depuis plus de 6 mois, je réclame à cor et à cris, soit lors des Conseils Municipaux, soit par de nombreux mails, d'obtenir un document relatif à la construction du budget primitif 2021. Bien entendu, j'attends toujours et maintenant je me pose la question. Ce document existait-il ? Je n'ose imaginer un seul instant que le budget primitif 2021 ait été proposé sans que la prospective sur les 4 prochaines années ait été faite. Ce document était la bible qui servait à valider les investissements des 11 budgets primitifs que j'ai eu l'honneur de vous présenter. Sans ces chiffres, et sans ces projections, impossible de prévoir et de financer l'avenir. Donc une nouvelle fois, je redemande d'obtenir le PPI complet avec la projection de la couverture

des financements des investissements des 4 prochaines années. Donc ma question, est-il possible d'avoir ce document ? Et ma troisième question est toute simple, nous arrivons, fin d'année Monsieur l'Adjoint aux Finances, pouvez-vous nous communiquer les CMS 1 an et 30 ans afin de nous faire une idée de l'utilisation de la provision de 60 000 euros inscrite à nouveau au budget primitif 2021 concernant notre emprunt structuré ? »

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Sur la piscine, oui Madame REYS c'est la dernière décision modificative. Après vous savez que dans le processus budgétaire, le dernier document qui fait foi et qui est le juge de paix, c'est le compte administratif qu'on examinera au printemps, mais c'est le dernier document budgétaire, sauf imprévu, mais qui normalement ne devrait pas arriver au mois de décembre pour la présente année.

Sur le kiosque du Haut-Koenigsbourg, je n'ai pas eu le sentiment de tout comprendre. C'est une opération d'écriture et tout cela est neutre, Monsieur le Maire répondra sur l'historique avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin. Sur Dexia, il y a beaucoup de choses qui ont été dites. Il est totalement légitime qu'on puisse en parler et s'exprimer. Effectivement, vu que nous défendions nos intérêts par l'intermédiaire de nos avocats, bien sûr qu'on espérait une issue positive. En appel, si nous avions estimé que le jugement ne nous lésait pas, il n'y aurait pas eu ce contentieux et on a bien voulu défendre nos intérêts jusqu'au bout, ce qu'ont fait nos avocats mais la justice a tranché. On est dans un état de droit et les juges ont tranché et bien entendu, je pense pouvoir le dire, au nom de la municipalité, nous regrettons ce jugement. Après nous sommes en démocratie et l'autorité judiciaire est l'un des trois pouvoirs et nous sommes soumis comme collectivité, comme personne morale, au respect de ces jugements. On aurait bien entendu souhaité remporter ce dernier. Est-ce que ce jugement fera jurisprudence ? Peut-être, je n'en sais rien, je ne suis pas un spécialiste de droit des banques publiques, mais il est probable, de ce que j'ai un peu pu chercher sur internet depuis le jugement, qu'effectivement il y aura un débat doctrinal. Il faudra suivre au cours des prochains mois et des prochaines années les articles qui vont certainement sortir dans les revues spécialisées. J'ai d'ailleurs déjà vu que le jugement avait été recensé sur un site internet juridique spécialisé, donc effectivement sur les contentieux entre les collectivités et les banques, oui du point de vue du droit, c'est quelque chose qui fera date et l'avenir nous dira si cela fera jurisprudence ou pas. Je tenais aussi à apporter cette précision, pour nous, il n'y a plus de voies d'appel, toutes les voies de recours sont maintenant épuisées et le jugement est clos. Sur la prise de risque, moi je pense que quand on s'estime lésé, il faut défendre ses intérêts jusqu'au bout. Moi je ne suis pas là à jeter la pierre à ceux qui ont pris des décisions avant, et je pense que ça a été l'honneur de Sélestat de se défendre jusqu'au bout dans cette affaire Dexia.

Sur les remarques de Jean-Pierre HAAS, sur les motivations des juges, sur les motivations profondes, je n'en sais rien c'est le secret de leur délibéré, par contre, elles se trouvent sur le site de la Cour de Cassation ou des sites spécialisés. Sur le CMS, je ne vais pas répondre Monsieur HAAS, si vous voulez, on va demander à notre service des finances de vous sortir les chiffres, mais cela fait un an et demi que vous vous amusez, et je trouve que vous vous ridiculisez à faire ça. Je le dis comme je le pense, je trouve que ce sont vraiment des interventions qui ne sont pas du niveau du Conseil Municipal et bien entendu que nos services suivent cela et que les emprunts structurés que nous

avons encore, nous en avons encore une petite partie, bien entendu, nos équipes veillent là-dessus. S'il y avait une difficulté, nous serions immédiatement alertés. Comme on l'a toujours dit, il n'y a rien à cacher sur ces sujets et toutes les informations qui sont demandées seront transmises. Si vous voulez les CMS, on fera le nécessaire et on vous les donnera, mais si c'est une information que vous voulez, vous pouvez aussi la chercher vous-même. Je ne comprends toujours pas, je vous le dis pour la cinquième fois, pourquoi vous vous amusez à faire cela en Conseil Municipal, je trouve cela très étrange, j'espère qu'il n'y a pas de condescendance dans votre démarche. La dernière remarque sur le budget 2021, tous les documents ont été fournis l'année dernière, il est préparé, il est en voie d'exécution, on l'a corrigé ce soir. Les équipes sont en train de travailler à la finalisation de ce budget, il y avait des éléments de pluriannualité dans les rapports qui ont été soumis l'année dernière. Voilà, nous sommes dans les clous d'une manière légale, les budgets ont passé le contrôle de légalité, nous avons notamment mis en place des APCP où il y a des éléments de pluriannualité. Sur la préparation du budget pour 2022, comme je vous l'ai dit par mail, je ne comprends pas pourquoi vous remettez ça, je peux comprendre votre intervention de début du Conseil Municipal lorsque vous dites que vous posez des questions au conseil Municipal, on vous donne pas de réponse, vous revenez au conseil Municipal. Mais, vous nous posez des questions par mail, on vous apporte les réponses, donc ce n'est peut-être pas les réponses que vous voulez et vous venez encore une fois au Conseil Municipal. Encore une fois, je trouve que ce sont des façons de faire étranges d'autant plus que nous sommes dans les calendriers, dans les processus, nous sommes en train de travailler sur la préparation du budget pour 2022, sur la programmation. Pas plus tard que cet après-midi j'ai travaillé pendant 2 heures avec le Directeur Général des Services et un agent du service des finances sur la préparation du budget, la prospective, la pluriannualité et il n'y a pas de privilège Monsieur HAAS, l'ensemble du conseil Municipal sera informé en temps et en heure et les documents que nous devons légalement transmettre à l'ensemble du Conseil Municipal seront transmis. Donc, vous pouvez continuer à nous interpeller tous les mois, nous envoyer des mails sur ce sujet, ce que nous faisons est réglementaire et pas de privilège Monsieur HAAS. »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Vous parlez très bien Monsieur l'Adjoint, fantastique. Tout ce qu'on demande, nous, c'est d'avoir des documents auxquels nous avons droit. Je ne parle pas du budget 2022, je parle du budget 2021, de celui qui est en cours actuellement. J'ai demandé à avoir des documents auxquels nous avons droit, alors c'est vrai que c'est rare qu'un élu demande ces documents, mais j'y ai le droit comme l'ensemble des élus, ici présents, et vous faites de la rétention d'informations. Donc, quand on fait de la rétention d'informations, on peut se poser des questions pourquoi il y a une rétention d'informations ? Quel est votre intérêt de ne pas nous donner certains documents ? Pourquoi vous le faites ? Et c'est le fait uniquement de ne pas donner ces documents qui fait qu'effectivement vous gargarisez, vous vous mettez au-dessus des autres en disant que je me ridiculise. Mais ça veut dire quoi Monsieur l'Adjoint ? Pour qui vous prenez-vous ? Nous avons le droit à des documents, il y aura d'autres moyens pour les avoir, je vais les utiliser. »

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Il n'y a absolument aucune rétention d'informations, Monsieur HAAS. Les documents que tout élu municipal est en droit d'avoir, vous les avez tous eus, vous aviez fait notamment, il y a plusieurs mois, ou une année une demande. Un tableau vous a été envoyé mais ce tableau ne vous convenait pas, vous avez dit ce n'est pas ce que je voulais. Il y a des documents internes de travail à l'administration qui n'ont pas vocation, je dis ça, sous le contrôle de Monsieur le Maire, à circuler n'importe comment. Et il y a par ailleurs, d'autres documents, et ce sont les documents auxquels n'importe quel citoyen, n'importe quel conseiller municipal, a accès. Croyez bien que si nous ne faisons pas les choses dans le respect de la réglementation, je pense que la Chambre Régionale des Comptes, qui a passé plusieurs mois à nous ausculter, nous aurait fait des remarques là-dessus. Au contraire, la Chambre Régionale des Comptes a notamment noté que sur la pluriannualité, sur la projection, il n'y avait aucune difficulté. Quant à vos remarques personnelles, je vous les laisse, mais encore une fois, je ne comprends pas, bon ça faisait quelques mois que ce n'était plus le cas, mais maintenant ça revient. Vous vous sentez toujours obligé de vous mettre un peu comme ça en scène, de faire votre « show » à certain conseil municipal, à poser des questions, si vous voulez qu'on vous passe des taux de CMS vous nous envoyez un mail, on vous les trouve et on vous les envoie. Pourquoi est-ce que vous êtes obligé, pour la cinquième fois depuis le début de cette mandature, de poser des questions ainsi sans prévenir à l'avance, alors que vous savez que ce sont des chiffres qui sont techniques et je pense que personne d'ailleurs n'y comprend rien dans cette assemblée. Il doit y avoir vous, moi également car on me l'a expliqué, le Directeur Général des Services, qui est un financier et Monsieur le Maire. Je trouve vraiment très étonnant que vous vous mettiez un peu comme ça en scène. Alors peut-être que vous avez vos propres turpitudes, peut-être que vous regrettez de ne plus être l'Adjoint aux Finances, en tout cas, c'est la vie, Monsieur HAAS. »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Juste une petite précision, Monsieur l'Adjoint aux Finances, il est normal que la Chambre Régionale des Comptes n'ait rien relevé sur 2021, car le contrôle avait lieu sur les années précédentes. Donc, ils n'ont rien relevé en 2021, notamment le refus d'envoyer certains documents. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Je pense que la réponse a été relativement claire. Par rapport au kiosque Madame REYS, je veux juste rappeler qu'il s'agit notamment de la redevance de 2020. En 2020, un titre de recettes a été émis à la Compagnie Alsacienne de Promotion (CAP) qui gère notamment la buvette, et vu le confinement et vu notamment la période de l'année où ils ont dû fermer, il n'y avait pas de rentrées, ils nous ont donc sollicité pour revoir cela à la baisse. Ce qui est tout à fait normal, c'est pourquoi il y a une modification. Il faut savoir que pour ce qui est de la redevance payée par la CEA, à partir de 2021, elle versera 30 000 euros tous les ans, quel que soit le chiffre d'affaires réalisé par la CAP et ceci pour une période de 11 ans, c'est inscrit dans la convention. Sachant que la Collectivité Européenne d'Alsace a pris en charge tous les travaux pour réhabiliter le kiosque. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Je m'étonne juste que cela ne figure pas dans la décision budgétaire. Que cette recette ne figure pas encore pour 2021. »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'elle n'a pas lieu de figurer dans ce document puisqu'il n'y a pas de modification.

Intervention de Madame Caroline REYS

« Donc je dois la retrouver dans le budget primitif ? Je rappelle aussi qu'en 2019, certes la Collectivité Européenne d'Alsace a pris en charge les travaux, mais en 2019, la redevance récupérée par la Ville de Sélestat s'était quand même élevée à 69 000 euros. Maintenant on aura 30 000 euros. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Juste ramener une précision Madame REYS. Vous avez fait un petit lapsus, vous avez parlé de l'Alsacienne de restauration, c'est une entreprise qui n'a rien à voir, Monsieur le Maire, car ce n'est pas elle qui est locataire du kiosque, donc ça serait bien qu'on ne le marque pas dans le pv. »

Adopté – 9 ABSTENTIONS : Denis DIGEL – Frédérique MEYER – Sylvie BERINGER-KUNTZ – Yvan GIESSLER – Emmanuelle PAGNIEZ – Jean-Pierre HAAS – Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Sylvia HUMBRECHT

D. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

6. Rapport annuel d'activités du SMICTOM Alsace Centrale année 2020 – Laurent GEYLLER

Monsieur Laurent GEYLLER propose de prendre acte du rapport d'activité 2020.

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

« D'abord, rappelons que nous vivons en ce moment la Semaine européenne de réduction des déchets. Malheureusement, les événements liés à cette semaine ont été très réduits du fait de l'épidémie de Covid. Par contre, un autre événement n'est malheureusement pas annulé, il s'agit du Black Friday, journée noire pour nous, écologistes et pour le commerce local. L'objectif pour la planète, c'est la réduction des déchets et non uniquement leur valorisation. Ce qu'il faut valoriser, ce sont les pratiques vertueuses, comme le tri, le recyclage et le compostage, mais surtout la réduction des déchets. La redevance actuelle est incitative dans la mesure où elle pénalise l'excédent de déchets. Mais, pour être vraiment incitatif, il faudrait également « récompenser » les foyers ou les immeubles qui réduisent leurs ordures ménagères à moins de 36 levées par an, en leur faisant payer moins cher. En fait, localement, on peut difficilement agir sur les principaux responsables, les entreprises qui produisent les déchets d'emballage. On le voit bien dans le budget page 25, la participation des « éco-organismes » apporte moins de 2,5 millions au SMICTOM, alors que les usagers paient plus de 14,5 millions d'euros, soit 6 fois plus ! CITEO, le principal « éco-organisme » et remplace depuis 2017 Eco-emballages est une entreprise qui a été créée et est financée par les entreprises productrices de déchets et d'emballages. Sachant cela, on comprend les limites de son action pour réduire les déchets. C'est un peu comme si on missionnait TOTAL pour arrêter

complètement l'exploitation du pétrole. Récemment, il y a eu la COP26, pendant laquelle il a été question de stopper toute subvention aux énergies fossiles. Cette proposition a malheureusement été rejetée.

Le problème est le même pour les déchets : tant que les collectivités, et donc les contribuables supporteront très largement le coût des déchets, les grandes industries n'auront aucun intérêt à arrêter d'en produire. Pour le comprendre, l'exemple le plus simple est celui de la consigne. Celle-ci présente un réel intérêt écologique, mais c'est à l'entreprise d'en supporter le coût alors que si elle produit un emballage à usage unique, la collectivité financera la plus grosse partie du coût du déchet pour sa collecte, son traitement et son transport. En cette veille de Black Friday - une journée noire pour les déchets - et le commerce local !- il convient de rappeler que chacune et chacun peut agir à sa mesure et préférer des achats responsables recyclables, durables, réparables, équitables, sans emballage et qui soutiennent l'économie locale. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Monsieur le Maire, je voudrais revenir ici sur les bacs collectifs notamment à l'entrée de ville, rue du Marché aux Vins et sur le parking de la Commanderie Saint Jean. Ces bacs, victimes eux aussi d'incivilités sont souvent très sales à côté, et je me rappelle Stéphane KLEIN, ici présent il y a encore quelques mois, qui avait interrogé Jacques MEYER concernant cette installation de poubelles sur ce site. A cette entrée de ville, il était prévu qu'on fasse quelque chose pour que cela soit moins visible. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, c'est une entrée de ville, c'est bien dommage, je pense qu'il faudrait travailler pour que ces bacs soient moins visibles, car c'est quand même une entrée de ville importante notamment pour les touristes. »

Intervention de Monsieur Laurent GEYLLER

« Il est vrai que les bornes d'apport volontaire ne sont pas les choses les plus « sexy » au monde, je suis bien d'accord. On peut très bien envisager de tout enterrer mais cela a un coût beaucoup plus important, donc cela se travaille avec l'ensemble des collectivités et des communes. Je l'ai noté et je vais voir cela. Je n'ai pas de perspectives ou de réponse à vous donner sur ce point, à part, enfouir les bornes d'apport volontaire. »

Le Conseil Municipal prend acte

7. OPAH du centre-ville : attribution d'aides financières aux propriétaires – Stéphane ROMY

Monsieur Stéphane ROMY rappelle que le conseil municipal a voté en mai dernier la résiliation anticipée et que le dispositif était principalement porté par 3 collectivités à savoir l'ANAH, la Collectivité Européenne d'Alsace et la Ville de Sélestat. Ce dispositif était animé par la société d'économie mixte CITIVIA. Monsieur Stéphane ROMY propose d'approuver le versement des aides financières.

Adopté à l'unanimité

E. DIVERS

8. Rapport annuel pour l'exercice 2020 des Recours Administratifs
Préalables Obligatoires en matière de stationnement payant sur voirie –
Claude SCHALLER

Monsieur Claude SCHALLER propose de prendre acte du rapport.

Madame Caroline REYS souhaite profiter de ce rapport pour savoir où en est la modernisation du parc des horodateurs. En effet, elle considère qu'il serait temps que Sélestat se mette à l'heure d'easypark ou d'une autre application permettant aux usagers, visiteurs et clients des commerces de ne pas se préoccuper d'avoir de la monnaie.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER indique qu'il est tout à fait conscient de ce problème car certains horodateurs sont malheureusement hors service, c'est pourquoi le renouvellement du parc sera prévu au budget de l'année prochaine. De plus, un travail va devoir être fait concernant le choix du nouveau matériel compte tenu de la diversité des produits.

Le Conseil Municipal prend acte.

9. Modalités d'attribution des prix et validation du palmarès du concours des Maisons Fleuries 2021 et du tirage au sort des participants à la sortie annuelle – **Geneviève MULLER-STEIN**

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, considère qu'il faudrait, si cela est possible, trouver un dispositif qui éviterait de délibérer à chaque fois pour ces tarifs qui sont pratiquement les mêmes chaque année.

Madame Geneviève MULLER-STEIN propose d'approuver le barème des prix et les dotations, le palmarès et le principe du tirage au sort.

Adopté à l'unanimité

10. Motion relative au projet Charlemagne

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Je ne vais pas relire, mot à mot, cette motion. Cette délibération sous forme de motion fait suite à l'annonce qui a été faite récemment par le Président de la Communauté de Communes qui dit, qu'à partir de maintenant, il n'y aura plus de fonds de concours pour les villes, sauf pour les petites communes. Evidemment c'est quelque chose que nous déplorons et que nous recevons en pleine figure, car il y a deux, trois ans, avant encore le changement de présidence, nous avons pris position au niveau du Bureau de la Communauté de Communes et même en instance plénière, puisqu'a été adopté le Contrat Départemental dans lequel était stipulé que la Communauté de Communes allait contribuer au projet Charlemagne. Cela a été repris également dans le cadre de l'ORT où, là aussi, un engagement conjoint des différentes collectivités partenaires a été pris. Changer un peu le règlement en cours de fonctionnement, c'est quelque chose qui peut difficilement être accepté et que nous déplorons. Nous demandons donc à la Communauté de Communes de revoir sa position

par rapport à cette décision, qui a été prise sans aucune concertation. J'avais proposé au Président de la Communauté de Communes un rendez-vous pour en discuter, parce que j'ai eu vent, quelque part, de ce qui était dans ses objectifs. Je ne sais pas si vous en avez discuté en Bureau ou pas, mais je suis quand même surpris de cette façon de faire, car pour la Ville de Sélestat, c'est un projet de taille, surtout que ce projet a été travaillé avec tous les partenaires et les collectivités que soit la CEA ou la Région Grand Est. Je suis déjà surpris que lors du choix des lauréats qui pouvaient prétendre et proposer un projet, le Président de la Communauté de Communes, quelques instants avant de donner son vote, a quitté la séance sans dire quoi que ce soit, sans préciser « le pourquoi ». Ensuite, pour le jury définitif, pour le choix du lauréat, il s'est excusé un jour avant le jury pour ne pas en faire partie. Pourtant nous les avons associés, nous avons d'ailleurs même demandé à ce que ce soit sa Vice-Présidente, en charge du Sport, qui représente la Communauté de Communes, au même titre que les autres collectivités, pour faire partie du jury. Nous avons tous délibéré sur la composition du jury, c'est le Président lui-même qui a tenu à faire partie du jury et donc je n'ai pas compris pourquoi il a daigné ne pas participer à ce jury. C'est la raison pour laquelle, certains éléments sont expliqués dans le texte, je vous demande, au niveau du conseil Municipal de rappeler notre attachement à la coopération intercommunale, que nous souhaitons que la Communauté de Communes reste une collectivité de solidarité, équitable et consciente des enjeux du développement stratégique du territoire. Nous regrettons l'annonce faite par le Président de la Communauté de Communes. Nous dénonçons le manque de respect, car c'est comme cela que nous le considérons, envers la Ville de Sélestat et nous demandons à la Communauté de Communes d'honorer les engagements pris et signés, car le Contrat Départemental a été signé par le Vice-Président de la Communauté de Communes, puisque moi, je l'avais signé en tant que Maire de la Ville de Sélestat. C'est donc un engagement qui a été pris par la collectivité, je ne comprends donc pas pourquoi, maintenant d'un seul coup, on revient en arrière. Et surtout, c'est un désengagement très fort qui sera préjudiciable aux contribuables de Sélestat. Je rappelle quand même que les contribuables sélestadiens financent le budget de la Commune de Sélestat, mais aussi, ce sont les contribuables de Sélestat qui financent à 60-70% le budget de la Communauté de Communes. Ce sont des engagements très forts et le fait de se retirer comme ceci est quelque chose que la Ville de Sélestat ne peut pas accepter. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« A travers cette motion déposée et rédigée à la va-vite, on vient de la recevoir, donc je pense que c'est la même que vous nous avez envoyée, sous le coup de l'émotion et certainement de la colère, vous nous demandez Monsieur le Maire, de voter pour 5 points précis. Vous souhaitez notre soutien pour rappeler votre attachement à la coopération et votre amitié avec l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de Sélestat. Permettez-moi d'émettre des doutes face à vos propos. Votre attachement à la Communauté de Communes de Sélestat et aux communes passe-t-il par la politique de la chaise vide que vous pratiquez depuis un soir de juillet 2020, tant au sein du Bureau de cette collectivité, que pour les séances plénières ? Votre absence est-elle justifiée ? Qu'est-ce qui motive cette absence ? Cette absence traduit finalement votre état d'esprit à ne pas admettre votre nouveau rôle au sein de la Communauté de Communes de Sélestat. A contrario, je salue ici l'engagement de nos

collègues Vice-Présidentes et Vice-Présidents issus de la Ville de Sélestat qui contribuent en toute intelligence, dans le respect, aux missions pour lesquelles nous avons été élus. Enfin, vous parlez d'amitié entre les Communes et donc entre les élus. Je rappelle, ici, à notre noble assemblée, et au public présent, que Monsieur BAUER, la Ville de Sélestat, a bien démissionné de l'association des Maires des Communes du secteur et n'est donc plus membre de cette association d'amicale.

Deuxième point, vous souhaitez que la Communauté de Communes reste une collectivité de solidarité équitable et consciente des enjeux du développement stratégique de notre territoire. Je vous approuve totalement mais votre affirmation n'est pas crédible. La Communauté de Communes, sous l'impulsion du Président Olivier SOHLER, a construit avec près de 100 élus des communes de notre EPCI, un projet de territoire qui définit une nouvelle orientation stratégique pour les années à venir. Une fois de plus, vous avez brillé par votre absence dans cette nouvelle étape de la vie de notre Communauté de Communes. Malgré tout, vous avez voté, certes, par procuration, vous avez voté pour ce projet de territoire et sa mise en application.

Troisième point, vous regrettez l'annonce faite par le Président de la Communauté de Communes et dénoncez le manque de respect à la Ville de Sélestat. Vous étiez parfaitement au courant de cette décision prise à l'unanimité en bureau de la Communauté de Communes, fin août. Je pense que vos absences à siéger dans les instances de la Communauté de Communes n'est pas respectueux du mandat de Maire et d'élu de la Communauté de Communes qui vous ont été confiés l'an dernier. Les raisons de vos absences vous sont propres, à vous seul d'en assumer les conséquences. Quant à moi, qui siège depuis le début de mes fonctions en 2014 et depuis l'année dernière comme Vice-Président, les échanges entre élus, j'en témoigne, les échanges entre élus et agents, se passent dans de très bonnes conditions. Mes collègues Vice-Présidents et Vice-Présidentes, ici dans la salle, ne pourraient pas prétendre le contraire.

Quatrième point, vous demandez à la Communauté de Communes d'honorer les engagements pris, engagements pris entre l'ancien Président de la Communauté de Communes, sous l'ancien mandat et le Maire, lors du précédent mandat. Aucun élu de l'ancienne mandature, ni de la nouvelle, n'a participé à la construction du projet Charlemagne. De surcroît, vous n'avez même pas pris le temps de présenter le projet à la Communauté de Communes. Pratiquer une fois de plus la chaise vide n'est pas la solution idéale, Monsieur le Maire, pour faire avancer les projets. Vous devez ici aussi en assumer toute la responsabilité.

Cinquième point enfin, les fonds de concours, Monsieur le Maire, vous êtes bien placé pour le savoir, ont toujours crispé et cristallisé les relations entre élus. Aujourd'hui, la Communauté de Communes de Sélestat a des capacités financières contraintes, issues de son histoire. C'est vous, qui avez porté cette structure pendant 20 ans. De belles choses ont été faites, des compétences nouvelles ont été prises en charge et assumées par la Communauté de Communes. On peut être fier finalement d'avoir une collectivité plutôt bien tenue, qui fonctionne plutôt bien. Certes, rien n'est parfait. Ensemble, chacun à son niveau, contribue à faire évoluer cette structure dans l'intérêt de nos concitoyens. Mais, je le rappelle, nos capacités financières sont limitées et sont orientées depuis le budget 2021 vers la mise en action du projet de territoire, budget que votre groupe et vous-même, certes, une fois de plus par procuration, avez voté au printemps dernier. Vous exigez de la Communauté de Communes

un soutien pour un projet dont elle n'a pas les compétences. Cette collectivité a déjà dû mal à assumer celles qui lui sont attribuées. Le périscolaire est l'une de ses compétences. Périscolaire, justement, qui fait grand défaut à Sélestat. En 20 ans, rien n'a vraiment évolué, pire, nous sommes dans une situation très précaire. Ce dossier doit avancer pour que nos enfants puissent être accueillis dans de bonnes conditions, surtout pour que les jeunes parents trouvent une solution durable. Ce sujet a largement été discuté lors de l'élaboration du projet de territoire, ce périscolaire est devenu plus qu'important pour la ville de Sélestat. Monsieur le Maire, vous pourrez compter sur mon soutien total pour la réalisation d'un accueil périscolaire pour Sélestat qui fait partie, je le rappelle, des compétences de la collectivité. Je dis oui, au financement de la Communauté de Communes, là où elle en a la compétence, c'est le cas pour le périscolaire, ce n'est pas le cas pour le projet Charlemagne.

Sixièmement, au sujet du projet en lui-même, notre groupe est évidemment favorable à une réhabilitation du site, trop longtemps oublié. Mais ce n'est pas parce qu'il y a une urgence, que nous devons accepter un projet pharaonique pour la Ville et d'un coût exorbitant, 28 millions d'euros TTC avant évidemment les futurs avenants. 22 millions d'euros HT, c'est excessif. Une fois les cofinancements déduits, le reste à charge pour la Ville de Sélestat sera de l'ordre de 20 millions d'euros, quasiment 3 fois plus que la Bibliothèque Humaniste dont le reste à charge, je le rappelle, était de l'ordre de 7 millions d'euros. Nous savons tous combien la réhabilitation nécessaire de l'édifice de la Bibliothèque a impacté le fonctionnement et la capacité d'honorer d'autres investissements essentiels, notamment dans le sport, la piste d'athlétisme, la base nautique, le club-house du SCS, etc... . Le projet Charlemagne est trop couteux, nous l'avons toujours dénoncé. A titre d'exemple, la commune de Holtzheim qui évolue en National 2 de Basket a construit une nouvelle salle de 700 places homologuée, même pour jouer en National 1 avec tous les équipements nécessaires, pour moins de 5 millions d'euros, alors qu'à Sélestat nous sommes presque au double, pour le même équipement. Tout le monde vous le dit, votre projet de réhabilitation est trop cher et impactera longtemps les finances de la Ville tant sur l'investissement, que sur le fonctionnement. Une fois de plus, vous lancez des projets seul dans votre coin et vous vous permettez de vous offusquer aujourd'hui, parce qu'il n'y a plus de fonds de concours. Je comprends parfaitement. Vous perdez deux millions d'euros et cela impactera les finances de la Ville alors que le projet est lancé, les marchés attribués, alors que les financements étaient loin d'être bouclés. Vous n'avez pas présenté ce projet à la Communauté de Communes de Sélestat, vous êtes absent de toutes les réunions à la Communauté de Communes, aujourd'hui vous vous offusquez de la fin des fonds de concours, ne vous en prenez pas aux autres élus Monsieur le Maire, que ce soit notre groupe, ou les élus de la Communauté de Communes ou même certains élus de votre majorité. C'est vous Monsieur BAUER qui portez l'entière responsabilité de cette situation à cause de votre attitude. Vous seul, Monsieur le Maire, êtes responsable de cette situation parce que vous n'avez pas écouté ce que notamment notre groupe et même, celui de Madame Caroline REYS, vous disaient depuis fort longtemps : concertons-nous. Le travail collectif est toujours profitable à une collectivité. J'en appelle une fois de plus à l'entière responsabilité des élus autour de la table. Voter cette motion, c'est approuver une méthode du passé, celle du passage en force, celle du mépris et du mépris des élus de notre assemblée, des élus de la Communauté de Communes et évidemment de nos concitoyens. Nous

étions évidemment contre ce projet, tel qu'il a été construit et proposé, nous ne soutiendrons pas cette motion. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Alors que dit ce texte ? En réalité, Monsieur le Maire, vous reprochez à la Communauté de Communes de disposer de ses finances selon son projet de territoire. C'est exactement ce que vous avez fait pendant 20 ans.

Outre ce reproche infondé, vous dénoncez le manque de respect et le manque de concertation ! Là encore, le manque de concertation est votre marque de fabrique depuis 20 ans. Depuis votre défaite électorale à la Présidence de la CCS, et si on excepte le Conseil du 22 mars 2021, vous avez été absent à toutes les réunions décisionnaires. Vous n'avez participé à aucun des ateliers de concertation sur le projet de gouvernance. Or, c'est lors de ces ateliers qu'ont été discutés les choix concernant les fonds de concours. Et le 10 mai, en séance plénière, tout le monde a félicité le Président SOHLER pour cette initiative. C'est à ce moment-là que les représentants de nos intérêts auraient dû intervenir et défendre Sélestat ! Aujourd'hui, on aimerait savoir ce qu'ont dit et ce qu'ont fait les vice-présidents sélestadiens qui siègent au bureau et qui ont décidé collectivement la modification de l'attribution des fonds de concours. Et vous, comment avez-vous défendu les intérêts de Sélestat lors de ces discussions ? En réalité, vous étiez absent, Monsieur le Maire, alors même que vous êtes membre de droit. Vous venez de dire : « Je ne sais pas si en bureau vous en avez discuté ou pas » : eh bien pour le savoir, il fallait y aller !

Monsieur le Maire, vous avez failli à votre devoir de représenter les intérêts de la Ville, et il serait vain de rejeter la responsabilité sur qui que ce soit d'autre. Si nous déplorons comme vous la perte de cette contribution financière, pour nous, il existe un lien direct entre cette situation et votre refus d'assumer votre rôle au sein de la Communauté de Communes.

Ce sera maintenant aux contribuables de Sélestat de supporter cette perte de subvention. Voilà où nous a menés votre comportement inconséquent.

Ce soir, vous réagissez en proposant une motion. Notre groupe s'opposera à cette motion pour 3 raisons. Premièrement, on ne rédige pas de motion contre soi-même ! À moins de faire sécession, Sélestat fait toujours partie de la Communauté de Communes et à ce titre, elle est engagée, elle aussi, dans ses décisions. Deuxièmement, et la rédaction de la motion le fait ressortir, le montage financier du fonds de concours a été approximatif, 10 % dans un document, 30 % dans l'autre, c'était même moi qui vous en avez fait la remarque en commission. Enfin, vous citez le vote du Contrat de Territoire, le 16 décembre 2019. Je rappelle que nous étions les seuls, Bertrand GAUDIN et moi à ne pas voter ce contrat de territoire, précisément parce qu'aucun des projets qui figurent dans ce contrat n'avait fait l'objet de concertation, ni entre élus du territoire, ni entre nos concitoyens. Concernant l'ORT, nous l'avons approuvée le 27 janvier 2020, parce qu'il est stipulé précisément dedans que c'est un projet « territorial, partenarial et évolutif ». L'adjectif évolutif est rappelé à 5 reprises dans le PV. Et si en 2020 la liste Sélestat, Terre humaniste avait remporté les élections, nous aurions, nous aussi fait évoluer cette ORT. Le nouveau Bureau de la CCS, dont vous faites partie avec les 4 VP de Sélestat, ce nouveau Bureau a fait des choix en cohérence avec un projet de territoire auquel tous les élus ont eu la possibilité de participer activement, et qui a été validé unanimement. Et si nous regrettons la perte de ce fonds de concours, nous jugeons que vous en portez la responsabilité.

Voilà où nous a menés votre politique de la chaise vide et de la procuration. »

Intervention de Madame Mathilde FISCHER

« Ce soir je souhaite prendre la parole, non pas forcément en ma qualité d'élue, mais de Présidente d'association et de passionnée du sport. Concernant le projet Charlemagne, il représente une chance exceptionnelle de donner à Sélestat et à l'ensemble de son territoire des infrastructures sportives et de loisirs de qualité. Nos associations le méritent et en ont clairement besoin. Besoin de moyens satisfaisants et fonctionnels. Notre ville doit se doter de nouvelles salles. C'est une urgence et le projet Charlemagne va dans le bon sens. Mais le projet Charlemagne s'inscrit également dans une ambition plus grande, plus forte. Les Jeux Olympiques de 2024 pour lesquels notre Ville a obtenu un label. Paris 2024, c'est une chance pour notre pays, mais aussi pour Sélestat et le Centre Alsace. Il rappelle que le sport est essentiel dans nos vies, le soir en rentrant du boulot pour décompresser, se retrouver en semaine ou le weekend lors d'un moment convivial partagé en société autour du sport. A mon niveau, au sein du club de gymnastique, j'ai la chance de pouvoir entraîner de jeunes gymnastes, qui elles aussi, sont déjà passionnées et je leur répète souvent que le sport, c'est l'école de la vie. Tous les sportifs le savent, c'est là où on apprend les valeurs telles que le respect, l'entraide, la solidarité mais aussi, l'esprit d'équipe. La réalisation du projet Charlemagne est clairement attendue par tous et fera de Sélestat la place centrale du sport en Alsace. Je profite aussi de mon intervention pour remercier les services de la Ville qui accompagnent au quotidien les associations sélestadiennes au mieux. Et pour finir, ne pas soutenir clairement le projet équivaut à s'opposer à la qualité de vie des citoyens sélestadiens et de la Communauté de Communes au rayonnement du Centre Alsace, mais aussi, et surtout, s'opposer au monde associatif de notre territoire qui est si important et que la crise sanitaire a largement malmené. »

Intervention de Monsieur Robert ENGEL

« Merci Monsieur le Maire, Chers Collègues. J'aimerais quand même apporter quelques précisions quant à certains événements qui ont eu lieu durant les dernières semaines et notamment la décision de la Communauté de Communes de se retirer de la participation de ce projet. Le 30 août 2021, s'est tenue une réunion du Bureau de la Communauté de Communes, les aléas de l'agenda ont fait que j'étais le seul représentant de la Ville de Sélestat durant ce Bureau, le seul. Le projet qui a été présenté, je ne vais pas revenir et rappeler tout ce qui a été dit par rapport au projet de territoire, a effectivement été positionné dans le choix politique et stratégique des élus de la Communauté de Communes sur les prochains investissements. Je souhaite quand même rappeler aussi les investissements passés, et ça a été dit, notamment dans le domaine de la petite enfance et du périscolaire. J'ai assumé pendant un mandat, 6 ans, la responsabilité de Vice-Président dans ce domaine à la Communauté de Communes. J'aimerais quand même rappeler que le sujet du périscolaire de Sélestat sous l'égide du Président Marcel BAUER, a été abordé à de multiples reprises dans des discussions de choix stratégiques d'équipement sur notre territoire. Et la Ville de Sélestat a toujours priorisé, je dis bien toujours priorisé, les équipements des autres communes de notre territoire avant la Ville de Sélestat. Plusieurs sites ont été dotés de structures et d'équipements, plutôt onéreux, des choix ont été faits et je parle ici avec l'aval de mon collègue, qui

était à l'époque Vice-Président en charge des Finances, Monsieur Stéphane ROMY. La Ville de Sélestat a fait le choix d'accepter que les autres communes puissent d'abord être équipées et ensuite la Ville de Sélestat, tout en restant locataire de ses infrastructures dans lesquelles les enfants sont accueillis aujourd'hui. Je tenais à le rappeler.

La deuxième chose, c'est que la décision de renoncer au fonds de concours Charlemagne n'a pas été prise à l'unanimité des élus présents. J'ai évidemment manifesté le mécontentement, au nom de la Ville de Sélestat, que je représentais ce soir-là en tant que seul Vice-Président, pour dire qu'on ne peut pas, en tant que Ville de Sélestat, accepter cette décision prise par 11 communes sur les 12. Je tiens à le rappeler, je n'ai pas validé, en tant que représentant de Sélestat, cette décision. Evidemment, vous vous doutez bien que les 11 autres collègues ont quand même pris cette décision, ont accepté la position de la Ville de Sélestat et j'ai proposé le soir même, à ce qu'il y ait un rendez-vous de pris avec le Président de la Communauté de Communes et le Maire de Sélestat pour expliquer pourquoi les 11 autres communes de la Communauté de Communes prennent cette décision. J'ai aussi rappelé, puisque je suis à la Communauté de Communes depuis quelques années, que la compétence sport, malgré ce que l'on dit, fait partie des statuts et des compétences de la Communauté de Communes. J'ai rappelé aussi et souhaité ce soir-là, à ce qu'elle soit précisée dans les statuts, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté entre des équipements neufs ou des réhabilitations d'équipements anciens. Ce sont des sujets où là aussi, les plus anciens, auront eu l'occasion de participer à des votes et des révisions des statuts de la Communauté de Communes, cela a été dit à plusieurs reprises, le sport fait aussi partie des compétences de la Communauté de Communes. Il y a donc nécessité de clarifier jusqu'où vont les compétences en terme de sport sur notre territoire. Mesdames et Messieurs, je vous le dis très sincèrement, notre collègue Denis DIGEL a fait part de certains éléments du Bureau, oui ça se passe bien, il y a une entente cordiale entre gens responsables, c'est tout à fait exact, mais sachez que depuis le début de ce mandat, il y a une ambiance un peu particulière, il y a évidemment des décisions qui sont prises qui font l'objet de discussions et de débats, ça s'est toujours passé comme ça. Mais sur ce point-là, et je terminerai là-dessus, en représentant de la Ville de Sélestat, je n'ai pas accepté ce renoncement au fonds de concours du projet Charlemagne. »

Intervention de Monsieur Yvan GIESSLER

« Bonsoir à toutes et à tous. Nous, on est pas contre le projet Charlemagne en lui-même. On ne peut pas être contre le fait de se doter de nouvelles infrastructures. Moi-même, à l'OMS, je disais que pour les Courses de Sélestat dans quelques années quand le chantier sera fini, ça serait bien de refaire le départ des Courses de Sélestat avec ce nouveau projet. Ce que nous, on regrette, c'est le coût pharamineux de ce projet. Ensuite, et pour finir, par rapport à la Communauté de Communes, moi je suis nouvel élu à la Communauté de Communes, je découvre son fonctionnement. J'ai assisté aux ateliers du projet territoire et moi j'ai trouvé dommage, au-delà des clivages politiques qu'il peut y avoir entre nous, que le Maire de Sélestat n'ait pas assisté une seule fois à ces ateliers. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Vous pouvez le regretter. Je voudrais quand même rappeler que le Maire de Sélestat, en tout cas, Marcel BAUER, a été évincé de la Communauté de

Communes. Vous ne pouvez pas dire le contraire et sachez que je ne suis pas membre du Bureau, je suis invité, éventuellement pour assister au Bureau, mais je n'ai aucune voix délibérative. Donc la Ville de Sélestat, il ne s'agit pas de Marcel BAUER ici, il s'agit de la Ville de Sélestat qui est pénalisée. Or, d'après vos propos, j'ai compris que le Président de la Communauté de Communes en veut à Marcel BAUER. Ce n'est pas comme ça que je l'entends, c'est la Ville de Sélestat qui est concernée. La Ville de Sélestat est présente, je me suis toujours battu pour qu'il y ait au moins 4 Vice-Présidents à la Communauté de communes de Sélestat, 4 membres du Conseil Municipal de Sélestat, qui sont membres à part entière au Bureau de la Communauté de Communes. Cette mandature, la majorité n'est représentée que par 3, puisque l'opposition est représentée par 1 membre, qui doit défendre, et qui je l'espère le fait, la Ville de Sélestat. Or, si je comprends bien, non, vous ne défendez pas les intérêts et le contribuable sélestadien. C'est comme ça que je comprends votre attitude. Il ne s'agit pas de moi, encore une fois, je le dis, il s'agit de la Ville de Sélestat. Quand on écrit que nous rappelons l'attachement à la coopération intercommunale, c'est la Ville de Sélestat, ce n'est pas Marcel BAUER. Quand on parle notamment de l'amitié avec l'ensemble des communes de la Communauté de Communes, c'est la Ville de Sélestat. Il ne faut donc pas mélanger les choses. Moi, je ne peux pas, en tant que représentant de la commune, et notre groupe du Conseil Municipal, nous ne pouvons pas accepter une décision aussi unilatérale. Encore une fois, Monsieur Robert ENGEL l'a dit tout à l'heure, j'étais prêt à recevoir le Président de la Communauté de Communes, il aurait très bien pu attendre un peu qu'il me rencontre. Les premières dates que je lui avais communiquées ne lui convenaient pas, ça, ce n'est pas nouveau, et après c'est moi-même, qui n'ai pas pu honorer les dates qu'il avait prévues. Mais pour le moment, la porte est toujours ouverte, moi je suis toujours prêt à rencontrer le Président de la Communauté de Communes pour en discuter. Sachez quand même que quand on me dit que la Communauté de Communes n'a pas été associée au projet, je suis désolé, indirectement elle l'a été. Des discussions ont eu lieu avec tous les partenaires et toutes les collectivités partenaires de ce projet, tout le monde a été associé systématiquement pour l'élaboration du projet, peut-être pas dans les détails. Vous parlez de projet pharaonique, moi je voudrais quand même rappeler que ce sont les responsables des structures des collectivités que ce soit au niveau du Département, au niveau de la Région, pour pouvoir accueillir les nombreux collégiens et lycéens du territoire du Centre Alsace, qui demandent d'adapter cette structure, c'est-à-dire construire un projet qui puisse accueillir ce nombre important de scolaires venant de l'extérieur. S'il s'agissait que des élèves de Sélestat, on serait de loin pas obligé de faire une structure aussi importante. Puis, il y a la construction du nouveau gymnase, certes, mais on nous demande aussi la construction du plateau extérieur, ce qui n'est pas anodin non plus, on nous demande également de reconstruire et de restructurer les deux anciens gymnases. Tout cela a un coût et on nous demande aussi de revoir le gymnase de l'INSPEE. Tout cela est quelque chose de très compliqué, de très grand et lourd, mais encore une fois, ce n'est pas uniquement en fonction des besoins des sélestadiens, mais c'est bien en fonction des besoins des habitants du territoire du Centre Alsace. Voilà pourquoi on en arrive là et c'est la raison pour laquelle la Région le comprend, le Département le comprend. Il n'est pas normal que la Communauté de Communes ne le comprenne pas, surtout de la part du Maire de Scherwiller qui s'est vu attribuer une subvention et un fonds de concours pour la salle de gymnastique qu'ils ont construite il y a quelques

années pour 850 000 euros. Quand j'étais Président de la Communauté de Communes, j'ai tout à fait accepté que la Communauté de Communes contribue à cette structure de Scherwiller, comme la prise en charge du terrain synthétique, car pour nous c'était pour la Communauté de Communes, c'est une question de solidarité, même si tous les habitants du Centre Alsace ne profitent pas forcément de cette structure. C'était une promesse qui avait été faite avant même que j'arrive à la tête de la Communauté de Communes et j'ai tout simplement respecté les engagements pris par les uns et les autres et c'est comme cela que j'ai toujours travaillé. Alors si j'ai bien compris, à un moment donné vous me reprochez même de ne pas avoir suffisamment défendu la Ville de Sélestat, en tant que Président de la Communauté de Communes. C'est ce que j'ai cru comprendre. Merci pour le message que vous voulez faire passer. Vous prenez vos responsabilités, vous les assumez. Moi je constate une chose, c'est que les groupes de l'opposition n'ont pas envie de défendre les intérêts des sélestadiens. On ne parle pas des intérêts de Marcel BAUER, mais des intérêts des sélestadiens. »

Adopté – 9 CONTRE : Denis DIGEL – Frédérique MEYER – Sylvie BERINGER-KUNTZ – Yvan GIESSLER – Emmanuelle PAGNIEZ – Jean-Pierre HAAS – Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Sylvia HUMBRECHT

DIVERS

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Monsieur le Maire, vous n'étiez pas présent pour les cérémonies du 11 novembre et je voulais faire part à l'assemblée d'un problème qu'on a eu avec l'invitation. On a reçu un carton d'invitation par mail et sur l'invitation, était inscrit 9H45 ou 9H30 cérémonie œcuménique dans une église et à 11H, Monument aux morts. Ce sont les seules informations que nous, les élus de l'opposition, nous avons reçues. Il se trouve qu'après, il y a eu un défilé, on y a participé et il se trouve qu'après, il y a eu un vin d'honneur à la salle Sainte Barbe. Les élus de l'opposition n'y ont pas été conviés. »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique ne pas savoir quoi répondre.

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Nous avons tous effectivement reçu l'invitation pour le 11 novembre, mais comme le dit Monsieur Denis DIGEL, j'ai la copie ici, nous n'étions pas conviés, nous ne savions pas qu'il allait y avoir un défilé et nous n'étions bien sûr pas conviés au vin d'honneur, ce qui explique notre absence à ce dernier. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Je suis un peu surpris car quand vous étiez sur le site, place de la République, vous avez vu qu'il y avait un défilé et que ce dernier s'orientait vers la salle Sainte Barbe. Si vous aviez suivi ce défilé et étiez restés grouper dans la foule, qui est allée vers la Salle Sainte Barbe, vous auriez vu qu'il y avait un verre de l'amitié. En tant qu'élus, vous êtes forcément, comme les autres habitants, conviés à ce partage. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Nous n'avons pas l'habitude de nous inviter à des cérémonies. Sur notre carton d'invitation, il n'y avait pas écrit qu'il y avait une cérémonie, on n'y est donc pas allé. Vous constaterez que ce n'est pas normal que les groupes d'opposition n'étaient pas invités. »

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Monsieur DIGEL, je suis allé voir sur ma boîte mail. On a tous eu la même invitation. Et là j'ai ma boîte mail d'adjoint ouverte, on a reçu une invitation envoyée par le service de la communication où il y a écrit 9H30 cérémonie œcuménique, 11H cérémonie du monument aux morts. Je vais vous la montrer après. Il n'y a rien écrit de plus et on a tous suivi le cortège après. Il n'y a pas eu deux invitations. »

Monsieur Denis DIGEL indique ne pas avoir prétendu le contraire.

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Si j'ai bien compris, pour l'office œcuménique vous avez eu l'invitation et vous n'êtes quand même pas venu pour la plupart. Alors, je me pose tout de même des questions. »

Fin de la séance à 20 H 30

PRM/RAG/AI

PV prov 18

La secrétaire de séance

Birgül KARA

